

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2024

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES SOINS LIÉS AU TRAITEMENT DU CANCER DU SEIN - (N° 2519)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS26

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité d'une prise en charge intégrale par la sécurité sociale de soutiens-gorges ou de brassières adaptés au port de prothèses amovibles après une intervention chirurgicale dans le cadre d'un traitement contre le cancer du sein.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NUPES souhaitent l'adoption d'un rapport sur le remboursement, à hauteur de 100 % par la Sécurité sociale, de soutiens gorges ou brassières adaptés au port de prothèses amovibles après ablation du sein.

Le cancer du sein est la première localisation de cancer chez les femmes : 1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein. De plus, 25 % des femmes atteintes d'un cancer du sein n'ont pas recours à une reconstruction mammaire, et ont donc bien souvent une prothèse amovible au quotidien, qui nécessite le port de soutiens gorges et brassières adaptés.

« Avant l'opération je ne voulais pas y aller... C'est la chaise électrique. Après, on vous donne une prothèse, ça remplace le sein. Dans les soutiens-gorges ordinaire ça ne tient pas. Donc il y a des soutiens-gorges adaptés qui sont spécifiques. Et ces soutiens-gorges ne sont plus du tout remboursés. Donc vous vous retrouvez malade, seule à tout faire, et en plus à serrer la ceinture parce que ça vous coute 70 € en solde, alors je n'en ai pris que deux », explique Myriam, habitante de Panazol et en rémission d'un cancer.

Il faudrait donc déboursier au minimum 140 euros, en solde, pour pouvoir en changer tous les jours. Une somme conséquente, qui ajoute à la charge financière déjà lourde de bien des personnes ayant eu à traverser l'épreuve d'un cancer du sein.

Pour toute ces raisons, le groupe LFI-NUPES demande la remise d'un rapport sur la possibilité d'un remboursement, à hauteur de 100 % par la Sécurité sociale, de soutiens gorges ou brassières adaptés au port de prothèses amovibles après intervention chirurgicale dans le cadre d'un traitement du cancer du sein.